



(consultation envoyée par Xg conseil).



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
VAR

Service : Foncier Aménagement Territoires
Dossier suivi par : Théo SATTIA
Nos Réf : F/PA/EL/TS/MA
Visa Cheffe de service : 
Visa Direction : 

AR22 - 313
ADS
21/3/22

Draguignan, le 15 mars 2022

Monsieur Le Maire
Hôtel de ville
Rue de la Mairie
83 690 SILLANS-LA-CASCADE

**Objet : Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme - Avis de la
Chambre d'Agriculture du Var**

Siège Social

11 rue Pierre Clément CS 40203
83006 DRAGUIGNAN CEDEX

Antenne de Vidauban

70 av. du Président Wilson
83550 VIDAUBAN

Antenne de Hyères

727 av. Alfred Décugis
83400 HYÈRES

Contact

Tél. : 04 94 50 54 50
Mél : contact@var.chambagri.fr

Monsieur le Maire,

Conformément aux prescriptions législatives et réglementaires contenues dans le Code de l'Urbanisme, le 7 mars 2022, nous avons été rendus destinataire du projet de modification simplifiée N°1 du Plan Local d'Urbanisme de votre commune afin de recueillir l'avis de notre Compagnie Consulaire, dans un délai de un mois.

La modification a pour objets :

- de procéder à une modification des limites du zonage de la zone UE afin d'y intégrer le site du centre technique intercommunal «l'Usine» ;
- de procéder à des adaptations réglementaires concernant la question des annexes.

Le dossier, en l'état où il nous a été transmis, n'appelle de notre part aucune observation.

Fabienne JOLY
Présidente de la Chambre d'Agriculture



Par délégation et pour la Présidente
Fanny ALIBERT
Sous-Directrice

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Établissement public
Loi du 31/01/1924
Siret 188 300 024 00018
APE 9411Z

www.chambre-agriculture83.fr